

« Ça va aider les gens à se relever »

Des citoyens accueillent avec satisfaction le vote sur le plan d'arrangement

RONALD MARTEL

ronald.martel@latribune.qc.ca

LAC-MÉGANTIC — Ce n'est pas un sondage scientifique ni une étude exhaustive des opinions. Mais les gens rencontrés à la sortie du grand gymnase du Centre sportif Mégantic, après l'assemblée des créanciers, ont tous exprimé une certaine satisfaction de voir les choses avancer rondement.

« C'est une cause qui aurait pu prendre 10 à 15 ans pour se régler. C'est un grand pas aujourd'hui, après seulement quelques mois. Ça va aider les gens à se relever et à penser à rebâtir notre ville. Ça ne réparera jamais certaines choses, les mortalités et tout... Mais on peut commencer à se relever debout, à prendre ça comme base et à évoluer positivement! », a déclaré Serge Jacques, qui a perdu sa maison du boulevard des Vétérans, dans la tragédie, en plus d'échapper de justesse à la mort.

« Je trouve extraordinaire que les compagnies participent au plan (d'arrangement). J'admire les compagnies qui prennent leurs responsabilités. Qu'elles mettent des millions de dollars, cela prouve qu'elles ont de très grandes

responsabilités dans ce qui est arrivé. Elles achètent la paix. Elles préfèrent prendre une entente plutôt que d'aller en cour et payer des avocats », a exprimé pour sa part Raymond Lafontaine, qui a perdu son fils, deux bruts et une employée le 6 juillet 2013.

« Je déplore cependant que le Canadien Pacifique n'ait pas collaboré, le plus grand pollueur de Lac-Mégantic depuis plusieurs dizaines d'années. Cette grosse compagnie canadienne ne prend pas ses responsabilités, alors que les proches des victimes vont traîner ça tout le reste de leur vie... Des bons montants vont leur être remis, vous dites? Tout est relatif. De gros montants vont aller aux gouvernements et à des gens qui n'en ont pas besoin... Des personnes sont venues ici puiser des millions... Pour les sinistrés qui reconstruisent, l'augmentation de la valeur va être impossible. Les montants d'indemnités, le gouvernement va se reprendre là-dessus, en impôts, donnant d'une main, reprenant de l'autre », continue M. Lafontaine.

« Et la relève de nos compagnies? Nos enfants devaient faire ça... Et la population qui est « fucké » bien raide, personne va payer pour ça. Et les difficultés de nos employés?

RENÉ-CHARLES QUIRION

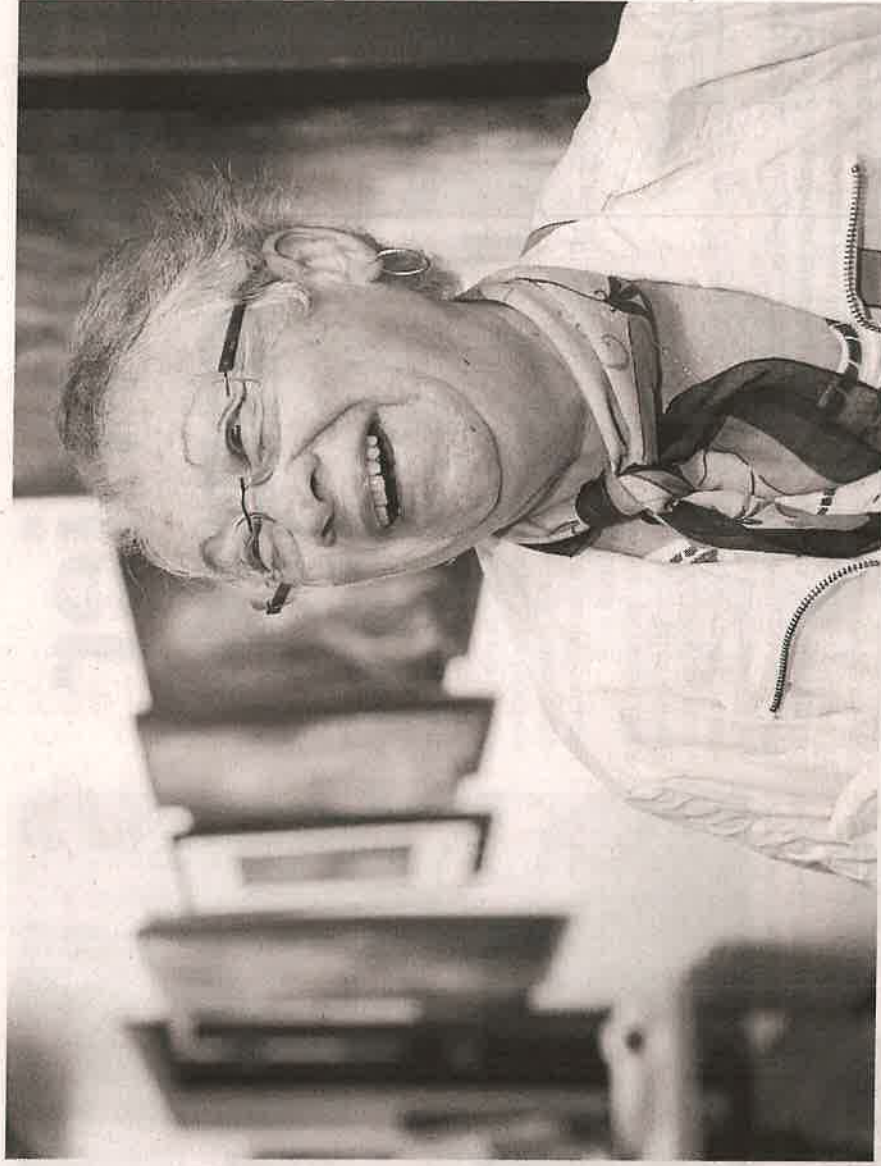
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

LAC-MÉGANTIC — Avec la décision de World Fuel Services de se joindre au plan d'arrangement avec les créanciers de la MMA, la compagnie Canadien Pacifique (CP) se retrouve maintenant isolée comme seule compagnie poursuivie à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic.

« CP va maintenant avoir énormément de pression sur elle. Les

recours que World Fuel et Irving avaient contre CP ont été cédés. C'est l'une des raisons pourquoi CP conteste le plan et l'approbation du plan. Il va y avoir énormément de pression contre eux dans l'opinion publique parce que la compagnie qui serait responsable de faire déraiper le processus risque d'être marquée très longtemps », estime l'avocat de plusieurs familles de victimes décédées M^{re} Hans Mercier.

L'avocat de la MMA, M^{re} Patrice Benoit, visait à rallier toutes les parties poursuivies dans le cadre



Pierrette Saint-Laurent avait le sourire facile, hier, à l'issue de l'assemblée des créanciers de la faillite de la MMA.
— PHOTO IMACOM, JESSICA GARNEAU



Serge Jacques — PHOTO IMACOM, JESSICA GARNEAU

J'ai été obligé de fermer une compagnie l'automne passé, à cause des « burn-outs » de mes employés. Il y a encore des marques. Et les



Pierre Paquet — PHOTO IMACOM, JESSICA GARNEAU

autorités qui donnent de l'ouvrage aux gens de l'extérieur... au lieu d'encourager les compagnies locales... Nous devons continuer

Canadien Pacifique se retrouve isolée

créanciers », explique M^{re} Patrice Benoit.

L'avocat du recours collectif rappelle que le recours collectif se poursuit toujours contre CP.

« Le recours est autorisé contre eux », rappelle M^{re} Larochelle.

« J'étais content que World Fuel arrive à la dernière minute. C'est un autre pas de fait. Je ne m'attends pas à ce que CP règle. En fait, je n'attends plus après eux », mentionne Louis-Serge Parent qui est l'un des instigateurs du recours collectif.

Le CP soutient que la Cour supérieure n'a pas la compétence pour approuver le plan d'arrangement avec les créanciers concernant la faillite de la MMA.

Le 15 juin prochain, le CP plaidera devant le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure notamment que la MMA, une compagnie de chemins de fer, n'est pas assujettie à la LACC et que la Cour supérieure n'a pas la compétence pour approuver le plan.

L'approbation du plan est prévue pour le 17 juin prochain.

d'avancer en faisant pour le mieux », conclut l'homme d'affaires.

« Dans le règlement qui s'annonce, le dénouement rapide, c'est bien. Quant aux indemnités, je perçois une forme d'équité qui s'inspire de causes semblables. La seule chose cocasse, je suis un des seuls qui habitaient le centre-ville, qui est expulsé, qui a perdu quelqu'un de sa famille et qui est exclu du dédommagement pour choc post-traumatique », fait remarquer quant à lui Pierre Paquet, dont le frère Roger est l'une des 47 victimes.

Jean Lacroix, un commerçant qui a perdu son édifice et son commerce, espère que les familles ne se déchireront pas en recevant des montants substantiels et que la Ville de Lac-Mégantic va investir ce qu'elle recevra dans l'intérêt des citoyens.